

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1260

Rubrik: Votations fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Secrétaires d'Etat biodégradés

Le projet de réforme du gouvernement et de l'administration n'a donc pas abouti. Cette défaite cuisante du Conseil fédéral et de la majorité du parlement est une victoire à l'actif du patronat et de la droite dure. La nouvelle politique agricole, par contre, a passé sans problème la rampe des votations populaires.

PRÉCISIONS

La Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) a été refusée par 60,6% des votants. Seuls les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel ont basculé en faveur du oui avec respectivement 56,3%, 63,1% et 56%.

Quant au nouvel article constitutionnel sur l'agriculture, il a été approuvé par 77,6% des votants.

(jd) L'argument central de la campagne référendaire, le coût de la réforme – argument par ailleurs infondé mais toujours efficace –, n'a servi qu'à camoufler une stratégie d'affaiblissement du pouvoir exécutif et de l'Etat. L'Alliance des indépendants moribonde, en appuyant cette mauvaise cause, a probablement manifesté l'un de ses derniers signes de vie. Quant à l'extrême-gauche vaudoise, qui a cru bon de monter dans ce bateau, elle a fait preuve de naïveté ou d'opportunisme.

Cette défaite, le Conseil fédéral en porte une bonne part de responsabilité. Désuni et hésitant, il n'a pas présenté une conception claire de la réforme et s'est fait imposer une solution par le Parlement. Pire, faute d'accord en son sein, il a été incapable de proposer un projet cohérent de nouvelle répartition des tâches entre les départements, qui aurait mieux fait apparaître le rôle et la nécessité des secrétaires d'Etat.

L'opposition au projet a porté exclusivement sur cette nouvelle fonction. Les deux autres volets de la réforme n'ont pratiquement pas été évoqués au cours de la campagne. Dès lors le Conseil fédéral est légitimé à revenir sans délai devant les Chambres avec ces deux volets: la compétence du collège gouvernemental d'organiser l'administration et d'introduire de nouvelles méthodes de gestion. C'est le moins qu'on puisse concéder à un exécutif.

Agriculture

Le nouvel article constitutionnel, qui définit les grandes lignes de la future politique agricole, a bénéficié au contraire d'un large appui. Le gouvernement et la classe politique ont, semble-t-il, compris les multiples signaux émis par le souverain à l'occasion de plusieurs votations populaires récentes. Pourtant la bataille fait déjà rage pour l'interprétation de ce cadre constitutionnel. Au Parlement, il paraissait clair qu'à l'avenir seuls les agriculteurs pratiquant des modes de production respectueux de l'environnement bénéficieraient de paiements directs. Dans le projet de message à l'appui de la législation d'application, le Conseil fédéral ne mentionne plus la production intégrée ou biologique comme seul critère d'obtention des paiements directs. Une pratique agricole de qualité doit suffire: bilan énergétique équilibré, compensations écologiques adéquates, préservation de la fertilité des sols justifient à eux seuls une aide de l'Etat. Or ces critères peu contraignants – ils ne changeront guère

la pratique actuelle des exploitants – sont précisément ceux que vient d'énoncer l'Union suisse des paysans. Apparemment le lobby paysan fait toujours la loi à l'Office fédéral de l'agriculture. ■

En coulisses

Ancien secrétaire général du PDC et vice-directeur de l'Office fédéral des transports, Hans Peter Pagagnini est directeur général des CFF depuis 1993. A ce titre, il poursuit avec zèle la liquidation de Cargo Domicile SA (CDS). Et veut tenir le rythme: «Nous ne pouvons pas discuter comme un conseil communal, pendant des années, sur l'assainissement d'un trottoir. Les CFF perdent chaque mois 2 à 3 millions de francs avec le CDS». Aussi aimable pour la démocratie locale que pour le personnel du futur ex-CDS.

Après Zurich et Winterthur, Berne est la troisième ville à faire l'expérience d'un ombudsman communal, qui épargne à la collectivité toutes sortes de conflits avec les administrés et habitants. Pour confirmer son indépendance, Mario Flückiger vient de recevoir, deux mois après son entrée en fonction, un numéro de téléphone ne commençant pas par les trois chiffres 321, qui identifient le central de l'administration communale.

Grand maître des cimenteries suisses et cosignataire du Livre blanc, Thomas Schmidheiny sait comment renflouer les caisses cantonales. Il suffirait de coter en bourse les grandes sociétés électriques, NOK en tête. Les cantons encaisseraient de jolis rendements et les caisses de pension auraient de nouvelles possibilités de bons placements.

Chercheur au CERN et inventeur du World Wide Web avec son collègue britannique Tim Berners-Lee, le Belge Robert Cailliau n'est pas tendre à propos de l'esprit d'innovation des gens du Vieux Continent: l'Europe est selon lui un tiers-monde technologique en matière de nouveaux médias. Il n'en reste pas moins à Genève, d'où il a littéralement donné le WWW au monde entier et à ses millions d'utilisateurs.